

**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 23 mars 2016

COMMUNIQUÉ

Calendrier 2016 des appels à projets du MAEDI en soutien à la coopération décentralisée

Chaque année, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) lance plusieurs appels à projets annuels en soutien aux projets de coopération décentralisée. Ceux-ci peuvent être soit thématiques, soit bilatéraux.

Les appels à projets thématiques soutiennent les projets de coopération décentralisée qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du gouvernement. L'année 2016 verra la reconduction de deux appels à projets thématiques ouverts en 2015 :

- **L'appel à projets « Climat 2016 » sera ouvert du 1^{er} juin au 15 septembre 2016 :**
Ce second appel à projets « Climat » permettra de poursuivre l'engagement et la responsabilité des acteurs locaux dans la lutte contre le dérèglement climatique, de façon très opérationnelle, en prenant en compte les dispositions de l'Accord de Paris, sur la route de la COP 22 qui se tiendra à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016 ;
- **Appel à projets « Jeunesse 2017 » sera ouvert durant le second semestre 2016 :**
Au vu des résultats encourageants de l'appel à projets « Mobilité internationale des jeunes » 2015-2016, un deuxième appel à projets « Jeunesse » cofinancera des projets de coopération décentralisée dans les domaines de la formation professionnelle et de la mobilité internationale des jeunes.

Les appels à projets bilatéraux soutiennent les projets de coopération décentralisée entre des collectivités territoriales françaises et étrangères répondant à des priorités partagées avec l'Etat partenaire, selon des modalités définies dans le cadre d'accords bilatéraux.

Dans le cadre de sept fonds conjoints mis en place en partenariat avec les ministères des Affaires étrangères des pays partenaires, le MAEDI soutient les projets entre collectivités territoriales françaises et autorités locales du Québec, du Mexique, du Chili, d'Argentine, du Maroc, des Territoires palestiniens et du Sénégal.

De plus, le MAEDI met en place deux fonds d'appui spéciaux en 2016 afin d'encourager les projets de coopération décentralisée avec les collectivités territoriales tunisiennes et libanaises.

Calendrier 2016 des appels à projets en soutien à la coopération décentralisée 2016 :

Nom de l'appel à projets	Date d'ouverture – date de clôture
Appels à projets thématiques	
Appel à projets « Climat 2016 »	1 ^{er} juin – 15 septembre 2016
Appel à projets « Jeunesse 2017 »	Second semestre 2016
Appels à projets bilatéraux	
Appel à projets franco-chilien	15 février – 1 ^{er} juin 2016 (pour des projets en 2016)
Appel à projets franco-palestinien	1 ^{er} avril – 15 juin 2016 (pour des projets en 2016)
Appel à projets franco-sénégalais	1 ^{er} avril – 15 juin 2016 (pour des projets en 2016)
Appel à projets franco-marocain	1 ^{er} avril – 15 juin 2016 (pour des projets en 2016)

Appel à projets franco-mexicain	1 ^{er} avril – 15 juin 2016 (pour des projets en 2016)
Appel à projets franco-québécois	1 ^{er} juin 2016 – 15 octobre 2016 (pour des projets en 2017-2018)
Appel à projets franco-argentin	Octobre 2016 – Janvier 2017 (pour des projets en 2017)
Appel à projets franco-tunisien	24 mars – 17 juin 2016 (pour des projets en 2016)
Appel à projets franco-libanais	24 mars – 15 juin 2016 (pour des projets en 2016)

Les collectivités territoriales peuvent consulter les règlements de ces appels à projets, qui exposent les conditions d'éligibilité, sur le site www.diplomatie.gouv.fr/cncd et déposer leur dossier en ligne sur le site www.cncd.fr. Elles peuvent postuler à ces appels à projets à condition de remplir les trois critères suivants :

- Avoir déposé les comptes rendus techniques et financiers des projets éventuels précédemment soutenus par le MAEDI sur le site de la CNCD,
- Avoir renseigné l'Atlas français de la coopération décentralisée sur leurs projets de coopération décentralisée sur le site de la CNCD,
- Avoir télédéclaré les chiffres de leur APD sur le site de la CNCD.